

## La Médiation Familiale et le déconfinement

Les tribunaux reprennent graduellement leurs activités courantes après n'avoir répondu qu'aux demandes les plus urgentes. Devant la quantité des retards accumulés (certains parlent d'audience reportées en 2021, voire en 2022 ...), les processus amiables, fondés sur la communication, l'écoute de l'autre et la volonté de trouver des accords devraient être privilégiés lorsqu'il s'agira de discuter des nouvelles organisations familiales et des modes de résidence des enfants.

Durant la pandémie, les modalités de résidence établies antérieurement devaient s'appliquer dans le respect des consignes sanitaires qui n'ont cessé d'évoluer et d'être la source d'interprétation différentes, tout en faisant appel aux capacités des parents à s'entendre. Les parents ont dû communiquer, s'adapter aux règles en s'attachant à la sauvegarde de l'intérêt des enfants suivant leur propre prisme. Ces mises au point nombreuses ont été sources de mésententes.

De nombreux parents ont fait appel aux médiateurs familiaux libéraux diplômés d'état (MFDElibéraux) qui, malgré le confinement, ont réussi à maintenir leurs activités grâce à la médiation à distance que ce soit en visioconférence ou par téléphone. Des accords amiables provisoires ont vu le jour et des situations complexes ont pu ainsi être réglées.

L'urgence due à la crise sanitaire semble reculer peu à peu. Les familles mises à mal par le confinement et fatiguées par les problèmes qu'elles ont eus à gérer vont être tentées de confier la résolution de leurs conflits aux tribunaux. Néanmoins l'expérience des derniers mois va inciter les juges et les avocats sollicités à privilégier les MARD (Modes Alternatifs de Règlement des Différends). Ils savent que ces modes alternatifs et notamment la médiation peuvent répondre de façon durable aux besoins précis des familles.

Les MFDElibéraux sont à votre disposition. Les médiateurs familiaux travaillent en faisant confiance aux personnes, ils savent qu'elles peuvent trouver elles-mêmes leurs solutions. Ils les encouragent à se responsabiliser, à avoir l'ouverture d'esprit nécessaire à l'écoute de l'autre parent et font appel à la créativité de chacun dans l'élaboration de solutions et d'accords adaptés aux transformations des paysages familiaux et aux règles changeantes imposées par la crise sanitaire.

Le processus de médiation familiale se construit autour des valeurs familiales, des besoins et des intérêts de chacun et s'adapte aux circonstances.

Les MFDElibéraux sont prêts à vous accompagner dans la reconstruction des liens familiaux. Leurs connaissances du domaine familial faciliteront la justesse de leur accompagnement et des accords que vous seuls déciderez. N'hésitez à contacter l'annuaire du site [www.mfdeliberaux.fr](http://www.mfdeliberaux.fr) pour trouver un médiateur près de chez vous.

Alexandra BOHUON